

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 843-04**

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 septembre 2024, le conseil municipal de la Ville de Prévost a adopté, par résolution et conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le projet de règlement suivant :

- Règlement 843-04 amendant le Règlement d'urbanisme durable de la Ville de Prévost afin de revoir plusieurs dispositions de la zone T5-222

Cette démarche d'amendement est initiée afin de modifier certaines dispositions de la grille des spécifications de la zone T5-222.

Le présent projet de règlement est un acte assujetti en vertu de la *Politique de participation publique*.

Description du projet de règlement

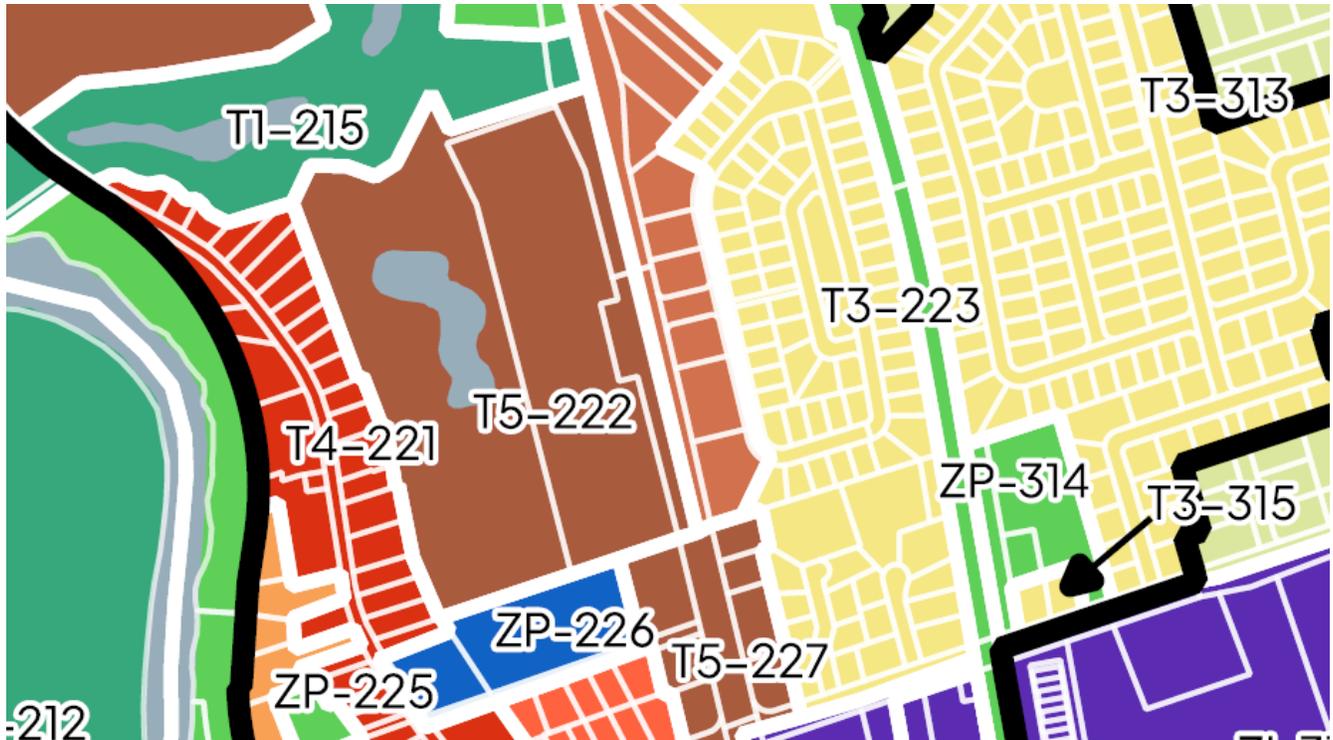
Objet du règlement :

- Modifier certaines dispositions de la grille des spécifications de la zone T5-222

Territoire visé par le présent règlement

Les dispositions modifiées par ce règlement s'appliqueront seulement dans la zone visée, soit la zone T5-222.

Carte de la zone visée



Mesures de participation publique

Conformément à la *Politique de participation publique*, seront appliquées pour cet acte assujéti, les mesures de participation publique suivantes : mesures d'information, mesures de consultation, mesures de participation active et mesures de rétroaction.

Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement

Une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 843-04 aura lieu le **jeudi 26 septembre 2024 à 19 h**, à la **Salle Saint-François-Xavier, situé au 994 rue Principale, à Prévost**. Ladite assemblée sera présidée par monsieur Paul Germain, maire.

Au cours de cette assemblée, des explications sur le projet de règlement et les conséquences de son adoption seront données et toutes les personnes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement pourront se faire entendre.

Le projet de règlement peut être consulté auprès du Service du greffe (hôtel de ville) situé au 2870, boulevard du Curé-Labelle ou auprès du Service de l'urbanisme et du développement économique situé au 2945, boulevard du Curé-Labelle, pendant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À PRÉVOST, CE 17 SEPTEMBRE 2024.

Me Caroline Dion
Greffière